

**Certificat d'examen de type  
n° F-06-G-0475 du 28 avril 2006**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par décision du 22 août 2001**

**DDC/22/F013446-D19**

**Compteur d'énergie thermique ACTARIS  
types USONIC II , USONIC , TH III , CF , Cyclade-T**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 76-1327 du 10 décembre 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'énergie thermique.

**FABRICANTS :**

Pour les capteurs hydrauliques SD :

ACTARIS – 9, rue Ampère – 71031 MACON Cedex – France

ACTARIS – 11, boulevard Pasteur – 67500 HAGUENAU – France

ACTARIS – Postfach 1161 – 23751 OLDENBURG IN HOLSTEIN – Allemagne

**DEMANDEURS :**

ACTARIS – 9, rue Ampère – 71031 MACON Cedex – France

ACTARIS – 11, boulevard Pasteur – 67500 HAGUENAU – France

ACTARIS – Postfach 1161 – 23751 OLDENBURG IN HOLSTEIN – Allemagne

**OBJET :**

Le présent certificat complète les certificats d'examen de type :

- n° F-04-G-1279 du 24 novembre 2004, n° F-05-G-0068 du 12 janvier 2005 et n° F-05-G-0572 du 4 avril 2005, n° F-05-G-1636 du 6 octobre 2005 relatifs au compteur d'énergie thermique ACTARIS type USONIC II,
- n° 96.00.582.009.1 du 9 août 1996, complété par les certificats n° 97.00.582.002.1 du 19 février 1997, n° 98.00.582.005.1 du 25 mai 1998, n° 99.00.582.004.1 du 7 juillet 1999, n° 01.00.582.009.1 du 13 novembre 2001 et F-02-G-101 du 9 juillet 2002 relatif au compteur d'énergie thermique ACTARIS type CF 50 et Cyclade-T,
- F-04-G-098 du 2 février 2004 relatif au compteur d'énergie thermique ACTARIS types CF15x et U-SONIC,
- F-05-G-1775 du 7 novembre 2005 relatif au compteur d'énergie thermique ACTARIS type TH III,

### **CARACTERISTIQUES :**

Le capteur hydraulique ACTARIS modèle SD diffère du modèle approuvé par les certificats précités la possibilité d'utiliser une nouvelle carte électronique pour piloter le capteur electro-magnétique.

Cette nouvelle carte diffère de la carte initialement approuvée par : le retrait de l'afficheur LCD, le remplacement de composants et l'usage d'un câble blindé pour relier le capteur.

Les autres caractéristiques du compteur d'énergie thermique ACTARIS types USONIC II , USONIC , TH III , CF , Ciclade-T sont inchangées.

### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La marque d'examen de type est identique à celle fixée par les certificats précités : le numéro et la date du certificat initial ou de renouvellement.

Les inscriptions réglementaires sont inchangées.

### **CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

Les étalons et moyens d'essais utilisés doivent être raccordés aux étalons nationaux ou à des étalons étrangers reconnus équivalents. Les incertitudes globales doivent être inférieures au tiers des erreurs maximales tolérées.

Les capteurs hydrauliques modèle SD sont vérifiés à l'eau froide, en position horizontale, et avec les Erreurs Maximales Tolérées (EMT) suivantes :

<b>EMT</b>	<b>Débits</b>
$\pm 5 \%$	Qmin
$\pm 2 \%$	Qmax / 10
$\pm 2 \%$	Qmax

Les autres conditions particulières de vérification sont inchangées.

Les capteurs hydrauliques modèle SD sont vérifiés par : ACTARIS HAGUENAU et ACTARIS OLDENBURG IN HOLSTEIN.

### **DÉPÔT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F013446-D19 et chez les fabricants.

### **VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'à la date d'échéance des certificats précités.

### **ANNEXE :**

Photographies.

Pour le Directeur général,  
Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

Compteur d'énergie thermique ACTARIS  
types USONIC II , USONIC , TH III , CF , Ciclade-T

-----  
**PHOTOGRAPHIES**  
-----



**Ancien modèle**



**Nouveau modèle**